

Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :
télétransmission en Préfecture le 07/12/2023
publication en ligne le 07/12/2023

ARRÊTÉ n° 424- 2023

portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- * **VU** la Loi n°2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 13 et 16 ;
- * **VU** la Loi n°2003-699 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- * **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;
- * **CONSIDÉRANT** que la commune est exposée aux risques majeurs suivants : Séisme, Mouvements de Terrain, Inondation, Transport de Matières Dangereuses ;
- * **CONSIDÉRANT** qu'il est indispensable de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

A R R Ê T E

- Article 1° -** Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Epagny Metz-Tessy est approuvé.
- Article 2° -** Le Plan Communal de Sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.
- Article 3° -** Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.
- Article 4° -** Le Maire met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du Préfet.
- Article 5° -** Le Plan Communal de Sauvegarde est mis en œuvre pour faire face à un évènement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur.
- Article 6° -** Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet chaque fois que nécessaire de mises à jour indispensables à sa bonne application.
- Article 7° -** Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, à Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, Monsieur le Directeur Départemental du Groupement de Gendarmerie de Haute-Savoie et sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.

A Epagny Metz-Tessy, le 06 décembre 2023

Le Maire,


Roland DAVIET

